

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 26 FEVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six du mois de février à 18 heures 30, les membres de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël RATIER, Président.

<b>PRÉSENTS</b>		
<b>Président</b>		
1 RATIER Joël		
<b>Vice-présidents</b>		
2 ROUGIER Jean-Marie	5 DUCHAMBON Jean	8 VOUZELLAUD Raymond
3 LACROIX Philippe	6 GRANET Jean-Pierre	9 ALLARD Jean-Luc
4 TUYERAS Sylvie	7 DARDILHAC Annie	10 NEBOUT-LACOURARIE Martine
<b>Conseillers communautaires</b>		
11 BEAUBREUIL Bernard	16 COINDEAU Lucien	21 PFRIMMER-PICHON Joëlle
12 BEIGE Laurence	17 DESROCHES Bernadette	22 PIERREFICHE Josiane
13 BERTRAND Jacques	18 GUILLOUMY Roger	23 SOULAT Annie
14 BRANDY Claude	19 LALANDE Olivier	24 TRICARD Hélène
15 CHAZELAS Laurence	20 MANDON Francis	
*****		
<b>PROCURATIONS</b>		
ALLARD Pierre, vice-président, à RATIER Joël, président		
BALLEY Christine, conseillère communautaire, à ROUGIER Jean-Marie, vice-président		
COUTET Claudine, conseillère communautaire, à DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire		
GANDOIS Philippe, conseiller communautaire, à BEAUBREUIL Bernard, conseiller communautaire		
GRANET Thierry, conseiller communautaire à NEBOUT-LACOURARIE Martine, conseillère communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire, à LACROIX Philippe, vice-président		
SOURY Luigia, conseillère communautaire, à BERTRAND Jacques, conseiller communautaire		
*****		
<b>EXCUSÉS</b>		
CHALEIX Philippe, conseiller communautaire		
DELORD Mylène, conseillère communautaire		
REJASSE Jocelyne, conseillère communautaire		
SOULIMAN COURIVAUD Aude, conseillère communautaire		

Après avoir procédé à l'appel, le président ouvre la séance. L'assemblée communautaire désigne Hélène TRICARD pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

Le président demande si un élu veut prendre la parole. Aucune demande n'a été formulée.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire,

-PREND acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base d'un rapport financier adressé avec la convocation.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun élu ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 20 h 15.

Le Président,  
Joël RATIER,

